

Rapport de l'atelier sur les cadres juridiques pour la gestion des catastrophes au Sénégal

Dakar, le 24 février 2015

Hôtel Savana

*Présenté par Abdoulaye Diallo
Gestionnaire du projet IDRL/RRC de la Croix-Rouge Sénégalaise*

Cet atelier a été organisé avec l'assistance financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées ne peuvent pas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.



1 INTRODUCTION

La Croix-Rouge sénégalaise (CRS), fidèle à sa mission de protection de la vie et de la santé des communautés vulnérables, et avec le soutien de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), poursuit sa mise en œuvre, en 2015, d'un projet relatif au droit des catastrophes au Sénégal. Dans le cadre de ce projet, elle a organisé, en collaboration avec la Fédération internationale, un atelier sur les « règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophes » (IDRL), qui s'est tenu le 24 février 2015 à Dakar.

Il s'agit d'un cadre de réflexion pour la mise en place d'un cadre juridique complet pour la facilitation et la réglementation nationales des opérations internationales de secours en cas de catastrophes. Il a été également un moment intéressant pour la restitution du rapport commandité par la CRS et la Fédération internationale sur le droit relatif à la réduction des risques de catastrophes au Sénégal.

Voir l'Annexe 1 pour l'agenda de l'atelier

1.1 CONTEXTE

Lignes directrices IDRL

Depuis 2001, le Programme IDRL de la Fédération internationale explore les problèmes juridiques communs émanant d'opérations internationales, dus principalement à un manque de préparation juridique au niveau national. Ceux-ci comprennent des barrières à l'accès (par exemple, problèmes avec les visas, dédouanement, droits de douane, impôts et taxes, et problèmes de personnalité juridique) ainsi que des lacunes sur le contrôle de qualité, la coordination et la complémentarité d'aide internationale.

Ces recherches ont mené au développement des « Lignes directrices pour la facilitation et la réglementation nationales des opérations internationales de secours en cas de catastrophe et d'assistance au relèvement initial » (les Lignes Directrices IDRL), inspirées du droit et des standards internationaux préexistants, et qui visent à recommander des solutions pratiques aux problèmes communs mentionnés plus haut. Elles ont été adoptées à l'unanimité par les États parties aux Conventions de Genève à la 30ème Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en novembre 2007. La Conférence a encouragé les gouvernements à utiliser les Lignes directrices pour renforcer leurs cadres réglementaires pour l'intervention internationale en cas de catastrophes et a invité la FICR et les Sociétés nationales à promouvoir et soutenir de tels efforts.

Droit et réduction des risques de catastrophes

Entre février et décembre 2014, la Croix-Rouge sénégalaise a mis en œuvre un projet sur le renforcement de la préparation juridique en cas de catastrophes, pendant lequel une recherche juridique a été produite par un consultant. Cette recherche a abouti en un rapport

sur « Le Cadre juridique de la Réduction des Risques et Gestion de Catastrophes au Sénégal ». Par ailleurs, les connaissances acquises durant ce projet ont été partagées avec les autorités sénégalaises, et le travail de plaidoyer sera à continuer.

1.2 OBJECTIF

L'objectif de l'événement était de renforcer les connaissances des participants sur le droit relatif aux catastrophes. La CRS et la Fédération internationale désiraient sensibiliser les participants sur l'importance du sujet pour une meilleure coordination en cas de catastrophes de grande envergure. Un deuxième objectif était de partager les conclusions du rapport sur le droit relatif à la réduction des risques de catastrophes au Sénégal, pour stimuler des échanges d'idées et des discussions.

1.3 PARTICIPANTS

L'événement a réuni différentes parties prenantes, dont des représentants:

- Des ministères et agences gouvernementales sénégalais pertinents, y compris les Ministères des Affaires étrangères, des Forces armées, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, et le Ministère du Renouveau Urbain, de l'habitat et du cadre de Vie;
- De l'Administration des douanes;
- De la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers, la Gendarmerie nationale;
- Des directions et services en charge des secteurs à risques;
- De la Direction de la Protection civile du Sénégal;
- De l'Assemblée nationale (de la Commission des Lois et du Réseau des parlementaires pour la réduction des risques de catastrophes);
- Des agences de l'Organisation des Nations unies, dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (UN OCHA) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD);
- Des ONG internationales et nationales engagées dans l'intervention en cas de catastrophes; et
- Autres parties prenantes pertinentes à la gestion des risques de catastrophes au Sénégal.

Voir l'Annexe 2 pour la liste complète des participants.

2 DEROULEMENT DES TRAVAUX

L'atelier a été présidé par M. Mandiaye Ndiaye, représentant du Ministre de la Santé et de l'Action sociale qui est le ministère de tutelle de la CRS, en présence du représentant de la Fédération internationale, M. Jerry Niaty, Disaster Manager Ebola, de M. Abdoul Azize Diallo, Président de la CRS, de M. Philippe Guinand, Chef de la Délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Dakar.

Selon le Président de la CRS, l'atelier avait marqué un moment fort de restitution du rapport sur le droit relatif à la réduction des risques de catastrophes au Sénégal, mais aussi le début d'un autre projet comprenant deux composantes: les cadres juridiques relatifs aux interventions internationales de secours au Sénégal et à la réduction des risques de catastrophes dans le contexte urbain. Tel que le souligna le Président de la CRS, « l'épidémie d'Ebola qui sévit encore en Afrique de l'Ouest, démontre d'ailleurs la pertinence de se pencher sur les questions d'interventions internationales de secours en cas de catastrophes. »

Le représentant de la Fédération internationale a salué l'organisation de cet atelier qui vient à son heure, car des millions de personnes sont affectées chaque année par les catastrophes. Il insista ainsi sur la nécessité de renforcer les mesures de réduction des risques et de les accompagner par un cadre juridique qui permet de clarifier les responsabilités, d'assurer le déploiement des ressources adéquates et la coordination des interventions, en plus de faciliter et de réglementer l'assistance en cas de nécessité.

Pour le représentant du Ministre de la Santé et de l'Action sociale, la CRS a été un acteur majeur dans la lutte contre la maladie à virus Ebola qui a affecté le Sénégal avec son premier cas importé. La réponse au virus a permis de démontrer que les cadres juridiques sont un outil essentiel pour permettre aux gouvernements de façonner la gestion des catastrophes.

Pendant la séance suivante, les participants ont suivi avec intérêt la présentation de Mme Mireille Le-Ngoc, de la Fédération internationale, sur les règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophes. La communication de Mme Le-Ngoc a été suivie par des exercices sur deux scénarios d'IDRL. Les participants se sont ensuite regroupés en séance plénière pour une heure de discussion sur la thématique de la préparation juridique pour les actions internationales en cas de catastrophes.

Après cette session sur l'IDRL, les participants ont abordé le deuxième aspect de l'atelier, à savoir la législation concernant la réduction des risques de catastrophes. Le prétexte fut la restitution du rapport de consultance sur le cadre juridique de réduction des risques de catastrophes au Sénégal.

Le consultant Abdou Sané a présenté les conclusions de son rapport et a souligné certaines limites du cadre juridique sénégalais, dont les difficultés d'application des textes existants, un manque de moyens et une répartition des responsabilités à améliorer entre les ministères. Le consultant a aussi encouragé l'application des lois en vigueur, et a proposé l'évolution de la Protection civile pour plus ressembler à une agence de gestion des catastrophes.

Pendant l'après-midi, les participants ont abordé, en discussion en plénière, la question de la préparation juridique pour les catastrophes et la réduction des risques de catastrophes et ont exploré les démarches à suivre pour renforcer le droit relatif aux catastrophes au

Sénégal. Cette plage horaire a été facilitée par M. Dame Gaye, Directeur de la Protection Civile.

CONCLUSION

A la fin de l'atelier, certains participants se sont inscrits dans le groupe de travail mis en place par la CRS pour continuer la réflexion sur l'IDRL.

C'est avec une note de satisfaction que le Président de la CRS a clôturé l'atelier. Il a une fois de plus salué l'engagement de Mme Le-Ngoc pour la réussite de l'atelier.

Faisant suite au représentant de la Fédération internationale, M. Jerry Niaty qui a remercié l'assistance et a souligné la pertinence de l'atelier, Mme Le-Ngoc a salué la bonne organisation de l'atelier par la CRS et a remercié toutes les personnes qui se sont impliquées pour la réussite de l'atelier.

3 PROPOSITIONS D' ACTIONS PAR L'ATELIER

3.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1. Adoption de législation portant sur les modalités des opérations internationales de secours et d'assistance aux interventions en cas de catastrophe;
2. Utilisation des langues nationales pour faciliter l'accès des communautés à l'information sur la réduction des risques de catastrophes (RRC);
3. Collecte des différents textes juridiques portant sur la RRC et l'IDRL afin d'analyser le cadre juridique existant au Sénégal;
4. Renforcement des compétences des intervenants (partenariat avec AFRICOM, CICR, Fédération internationale, Organisation des Nations unies, etc.).

3.2 PROPOSITION D' ACTIONS:

1. Journée de réflexion avec les présidents des comités impliqués à la RRC;
2. Mise en place d'un comité scientifique sur la RRC;
3. Journée de réflexion du comité scientifique sur la RRC (personnes ressources)
4. Journée de travail avec l'Association des Maires sur la RRC;
5. Journée de travail avec les réseaux sur la RRC (journalistes, élus locaux, universitaires).

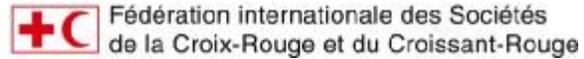
Annexes

Annexe 1 - Agenda de l'atelier

Annexe 2 - Liste des participants

Annexe 3- Photos de l'atelier

Annexe 1 - Agenda de l'atelier



Atelier sur les cadres juridiques pour la gestion des catastrophes au Sénégal

Agenda

Dakar, le 24 Février 2015 - Hôtel Savana

Heures	Activités	Facilitateurs
8h30-9h	Accueil et installation des participants	CRS
9h-9h45	Mot de Bienvenue: <ul style="list-style-type: none">• Président de la Croix Rouge Sénégalaise• Représentant de la Fédération internationale• Représentant du Ministre de la Santé	CRS
9h15-9h30	Suspension Séance + Pause café	CRS
9h30-11h	Introduction aux règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophes (IDRL) suivie d'exercices Par Mireille Le-Ngoc	Jerry Niaty, Fédération internationale
11h-12h	Discussion en plénière : la préparation juridique pour les actions internationales en cas de catastrophes	Mireille Le-Ngoc, Fédération internationale
12h-13h30	Présentation du « Rapport de Consultance : Le Cadre juridique de la Réduction de Risques de Catastrophes au Sénégal » et discussion en plénière sur le rapport Par Abdou Sane Consultant	Président de la Croix-Rouge sénégalaise
13h30-14h30	Déjeuner	CRS
14h30-15h30	Discussion en plénière : la préparation juridique pour les catastrophes et la réduction des risques de catastrophes et démarches à suivre pour renforcer le droit relatif aux catastrophes au Sénégal	M. Dame Gaye, Protection civile
15h30-16h	Suite du projet	CRS
16h-16h30	Clôture	CRS

Annexe 2 - Liste des participants

N°	PRENOM	NOM	FONCTION	ORGANISATION
1.	M. ABDOU	SANE	CONULTANT	
2.	M. DJIBRIL	WAR	PRESIDENT COMMISSION DES LOIS ASSEMBLEE NATIONALE	ASSEMBLEE NATIONALE
3.	M. MANDIAYE	NDIAYE	REPRESENTANT DU MINISTERE DE LA SANTE AU CA DE LA CRS	MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE
4.	Mme MARCELLINE KOÏVOGUI	SYLLA	REPRESENTANTE MINISTERE DES FINANCES AU CA DE LA CRS	MINISTERE DES FINANCES
5.	Mme CATHERINE	DIOUF	REPRESENTANTE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES AU CA DE LA CRS	MAE
6.	M. MOUSSA	HABOU		PNUD DAKAR
7.	M. PHILIPPE	GUINAND	CHEF DELEGATION REGIONALE CICR	DELEGATION REGIONALE CICR DAKAR
8.	M. AMADOU	DIOP	ASSISTANT COOPERATION DELEGATION REGIONALE CICR	DELEGATION REGIONALE CICR DAKAR
9.	M. DAME	GAYE	DIRECTEUR PROTECTION CIVILE	MINISTERE DE L INTERIEUR
10.	LT COLONEL IDRISSE MOULAYE	COULIBALY	COLONEL SAPEURS POMPIERS	GROUPEMENT NATIONAL DES SAPEURS- POMPIERS
11.	Dr PAPA MEISSA	DIENG	ENSEIGNANT UFR SJP UGB ST LOUIS	UGB ST LOUIS
12.	M. Idrissa DIALLO,	DIALLO	DEPUTE MAIRE DE DALIFORT COORDONNATEUR DU RESEAU DES PARLEMENTAIRES POUR LA REDUCTION DES RISQUES	ASSEMBLEE NATIONALE
13.	Ltn THIerno	LY	REPRESENTANT MINISTERE DES FORCES ARMEES AU CA DE LA CRS	MINISTERE DES FORCES ARMEES
14.	Dr RACINE	GUEYE	FORMATEUR RISQUES ET	

			PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DES PROGRAMMES RISQUES MAJEURS AUD et MEMBRE DE IFFORME	
15.	Lt. CHRISTELLE	KANTOUSSAN	ADJOINT AU COMMANDANT DE LA COMPAGNIE DE DAKAR	GENDARMERIE NATIONALE
16.	M. SELLY	LY	JURISTE	ANACIM
17.	Mme JENG ADJA SALIMATA	NDOYE	DIRECTION GENERALE DES DOUANES	DIRECTION GENERALE DES DOUANES
18.	M. ALIOU	DIOUF	CONSEILLER MAIRE DE NIORO	MAIRIE DE NIORO
19.	M. BOCAR	SALL	DGPRES	MINISTERE HYDROLOGIQUE
20.	SANOU	DAKONO	CAJ/DEEC/MEDD	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
21.	JERU ACHYL	HOUNOGBE	CAJ/DEEC/MEDD	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
22.	MARIA	MASULLO	OCHA	OCHA
23.	RAPHAEL KHADIM	LALYRE	DEEC/DIC/MEDD	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
24.	LEON	MANRAL	ANACIM	ANACIM
25.	BACHIR	COLY	MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES	MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES
26.	MAMADOU	DIA	CT/MEFP	MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN
	FEDERATION INTERNATIONALE			
27.	Mme MIREILLE	LENGOC	IDRL PROGRAMME OFFICIER	FICR/ADDIS ABABA
28.	M. JERRY	NIATY	DISASTER MANAGER FEDERATION INTERNATIONALE DAKAR	FICR/DAKAR
29.	M. MBALLO	THIOUNE	DISASTER MANAGER OFFICIER FEDERATION INTERNATIONALE DAKAR	FICR/DAKAR

	CROIX-ROUGE SENEGALAISE			
30.	M. ABDOUL AZIZE	DIALLO	PRESIDENT DE LA CROIX-ROUGE SENEGALAISE	CRS
31.	M. ABDOULAYE	DIALLO	CHEF DU SERVICE DE LA JEUNESSE GESTIONNAIRE DU PROJET	CRS
32.	M. FALLY	SADIO	CHEF DU SERVICE DE LA COMMUNICATION	CRS
33.	M. SERIGNE MBACKE	DIOP	JURISTE	CRS
34.	Mme AMINATA	NDIAYE	SECRETAIRE PERSONNEL DU PRESIDENT DE LA CR	CRS

ANNEXE 3 Photos de l'atelier



Ouverture officielle de l'atelier de gauche à droite : M. Abdoul Azize Diallo, Président de la CRS, M. Mandiaye Ndiaye, représentant le Ministère de la Santé, Mr Philippe Guinand, Délégué régional du CICR à Dakar et M. Jerry Niaty, représentant de la Fédération internationale.



Une vue partielle de la salle, Mireille Le-Ngoc au centre qui introduit le thème sur l'IDRL.



De gauche à droite: M. Abdoul Azize Diallo, Président de la CRS, M. Jerry Niaty, représentant de la Fédération Internationale, et Mme Mireille Le-Ngoc du DLP de la Fédération Internationale lors de la cérémonie de clôture.